

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 mars 2023

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Votants | Exprimés | Poste vacant |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|--------------|
| 35 | 26 | 7 | 33 | 33 | 1 |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 33 | 0 | 0 |

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : TESSIER Marie-Claude

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine à SIMON Philippe, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, DUMONT ST PRIEST à BIDAUD Jean-Michel, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à COLIN Juliana, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, MUZETTE Thierry,

Secrétaire de séance : BOUR Coline

FINANCES

Délibération n° 21-2023 : Vote des taux d'imposition pour 2023

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2023 sont les suivants :

| IMPOTS | BASES PREVISIONNELLES | Pour mémoire TAUX depuis 2016 | TAUX 2023 | PRODUITS ATTENDUS 2022 |
|---|--------------------------|----------------------------------|-----------|---------------------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 6 567 282 | 1,94 % | 2 % | 140 600 € |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 359 017 | 4,11 % | 4,24 % | 16 294 € |
| Taxe d'habitation additionnelle | 2 693 645 | 8.99% | 9.27% | 267 430 € |

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2023 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,24 %
 - taux de la Taxe d'habitation additionnelle à 9.27%

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 avril 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **- 2 MAI 2023**
Publié le : **- 2 MAI 2023**